

# Je paye mon loyer à 3F par prélèvement automatique mais mes coordonnées bancaires ont changé : que dois-je faire ?

Vous avez raison de vouloir continuer à bénéficier des avantages du paiement de votre **loyer à 3F** par [prélèvement automatique](#) : c'est une solution simple et pratique !

Pour cela, il vous suffit de renouveler votre demande en nous indiquant vos nouvelles coordonnées bancaires.

Vous pouvez télécharger l'autorisation de prélèvement que nous mettons à votre disposition sur ce site, dans [notre espace locataire](#), la remplir et nous l'envoyer.